



Dialogue national sur le
Régime simplifié pour les petits contribuables au Sénégal
(Dakar, Résidence Mamoune, 18 février 2014)

M. Dramane Haidara

Directeur adjoint de l'Equipe d'appui technique de l'OIT
au travail décent/Bureau pays de Dakar



Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, du
Dialogue Social et des Organisations professionnelles

Mesdames et Messieurs les représentants de travailleurs et
d'employeurs

Honorables invités

Mesdames et Messieurs

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole pour vous transmettre les salutations cordiales de M. François MURANGIRA, Directeur du Bureau de l'OIT à Dakar qui n'a malheureusement pas pu être parmi nous en raison d'engagements professionnels qui le retiennent à l'étranger. Tous nos remerciements vont également au Gouvernement de la République du Sénégal pour l'aimable invitation qu'ils ont bien voulu adresser au BIT afin de participer à cette importante rencontre.

Monsieur le Ministre

Nous nous réunissons ici et pendant deux jours pour apporter une réponse concrète à plus de deux millions de travailleurs et travailleuses de l'économie informelle, aujourd'hui exclus des dispositifs existants de protection sociale.

Par votre présence, Monsieur le Ministre, vous traduisez la volonté politique du gouvernement de votre Pays à les soutenir à travers des actes concrets. En effet, l'Etat sénégalais s'est engagé à faire de la protection sociale une priorité nationale, il a mis en œuvre de nouveaux programmes comme la bourse de sécurité familiale et la

couverture maladie universelle, et il a renforcé et amélioré les programmes existants.

Le dialogue national que vous venez de convoquer est une garantie d'ouverture et de prise en compte des préoccupations et des propositions des parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile. Il nous permettra aussi, de capitaliser toutes les initiatives passées et présentes pour développer une réponse cohérente et adéquate pour ces travailleurs.

L'initiative qui nous réunit ici - la couverture sociale des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle - vient compléter les dispositifs cités plus haut et créer ainsi, un système de protection sociale complet qui couvre toutes les couches de la population et tous les types de travailleurs. En résumé, une avancée très significative vers la mise en place d'un socle de protection sociale au Sénégal.

Monsieur le Ministre,

Votre gouvernement a compris que la protection sociale est un droit. Le combat que mène le BIT avec les gouvernements et les partenaires sociaux en faveur du travail décent passe par le droit de

vivre et de travailler dans la dignité, en valorisant les capacités humaines. Les risques liés au manque de travail décent sont aggravés dans les entreprises et les activités du secteur informel.

Jeunes, voire enfants, et femmes, très présents dans ce secteur, sont ainsi exposés à des risques élevés pour leur santé et leur développement. Les enjeux sont donc très importants, ce qui sous-entend que la protection sociale est donc une nécessité sociale et économique.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs,

Grâce à la récente enquête de l'ANSD sur le secteur informel, nous connaissons de façon plus approfondie ce secteur. Nous sommes tous interpellés sur la nécessité accrue de donner une réponse immédiate à ces travailleurs et travailleuses. Le secteur informel non agricole emploie 2 216 717 personnes, l'équivalent de 48,8% de la population active occupée, répartis en 773 900 unités de production informelles, dont seulement 2,2% sont affiliées à la CSS

ou à l'IPRES. Ces chiffres ne peuvent nous laisser indifférent. Le BIT conscient de cette situation, accompagne le Ministère du travail dans la recherche d'une réponse adéquate à cette problématique. Heureusement, nous pouvons dire aujourd'hui que nous sommes sur la bonne voie même si la route est encore longue.

La mise en œuvre d'un Régime simplifié pour les petits contribuables (RSPC) a pour objectif l'inclusion sociale des travailleurs de l'économie informelle et l'accompagnement de leur transition vers le secteur formel.

L'approche est certes ambitieuse mais elle repose sur une réelle opportunité avec une demande exprimée par les acteurs de l'économie informelle, une ouverture des institutions formelles de sécurité sociale, une forte volonté exprimée par l'Etat et une conjonction des politiques sectorielles de protection sociale et de promotion de l'emploi et de création d'entreprises.

L'expérience au niveau international montre que la réponse à la problématique de l'extension de la protection sociale tient dans la mise en œuvre de solutions nouvelles et adaptées qui combinent les savoir-faire et les moyens des dispositifs existants. Le Régime simplifié tend à bouleverser les approches classiques :

- Au-delà de la protection sociale, il organise des services intégrés en lien avec les administrations du travail, fiscale et de l'emploi, les chambres des métiers et de commerce, les organisations professionnelles et autres institutions afin de simplifier les procédures administratives ;
- Il organise un régime obligatoire là où les expériences récentes reposent sur le volontariat ;
- Il vise à unifier les contributions sociales et fiscales pour la population à faible capacité contributive. Le Régime simplifié part du constat que les acteurs de l'économie informelle sont prêts à cotiser plus s'ils obtiennent en échange des services de qualité répondant à leurs besoins.

Mesdames et Messieurs,

L'informalité n'implique pas automatiquement pauvreté et manque de ressources. Il existe bien entendu des travailleurs et travailleuses de l'informel dans la précarité mais, il y en a aussi qui ont une capacité contributive qui leur permet de faire face aux cotisations sociales et aux impôts.

Allons chercher ces cotisations avec des produits adaptés à leurs besoins, mettons en place un système distributif et solidaire reposant sur une logique assurantielle et demandons le minimum indispensable au budget de l'Etat. C'est effectivement cela que vise le régime simplifié.

L'informel est formalisable. Non pas à travers des mécanismes coercitifs mais plutôt à travers des contreparties, des incitations et une bonne gouvernance. Il s'agira tout d'abord, de définir le paquet de prestations sociales le plus adapté aux besoins de ces travailleurs, puis de mettre en place des dispositifs incitatifs qui rendront le régime simple et attractif et, enfin, d'appliquer tous les principes de la bonne gestion administrative.

Mesdames et Messieurs,

Ces raisons motivent largement une coalition et une synergie des actions et justifient la politique et les moyens à mettre en œuvre en vue d'une haute conscientisation, en particulier des acteurs du monde du travail, de l'entreprise, et de toutes les couches actives de la société. Pour ce faire, nous devons dialoguer, passer en revue les expériences d'ici et d'ailleurs, utiliser les dispositifs existants, trouver des arguments techniques et nous aligner aux priorités nationales.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Le BIT est convaincu que le régime simplifié est un outil qui répond aux attentes des travailleurs et travailleuses de l'informel.

Je voudrais conclure en mettant l'accent sur l'engagement de l'OIT d'appuyer ses mandants dans la mise en place du Régime simplifié pour les petits contribuables et de rendre ainsi justice sociale aux travailleurs et travailleuses qui apportent une contribution fondamentale au développement économique du Sénégal.

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès à vos travaux.